

Séance du 16.09.2009

Adoption des statuts de la région économique "Valais Central"

Selon la nouvelle loi sur les régions économiques, adoptée par le Grand Conseil en décembre 2008, le Valais se divise en 3 régions, soit le Haut-Valais, la région Valais Central (districts de Sierre, Sion, Hérens, et Conthey) et la région Bas-Valais (districts de Martigny Entremont St Maurice et Monthey).

Le Conseil prend connaissance et accepte les statuts de l'Association Région Valais Central. Il décide d'adhérer à cette association.

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le Conseil délivre une autorisation d'exploiter à Mme Myriam Läderach pour le restaurant "La Taverne" à Anzère.

Réfection de l'ancienne école de Botyre

Le Conseil attribue le mandat d'architecte à Pierre-André Jean pour le montant de Fr. 122'330.70 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Remembrement urbain du Pétoly

Le Conseil adjuge les travaux suivants :

- génie civil à Aymon SA pour le montant de Fr. 369'651.70 TTC.
- travaux d'appareillage à Campo Antonino pour le montant de Fr. 95'953.85 TTC.

Ces deux offres sont les plus avantageuses.

Anzère Tourisme

Le CC décide d'octroyer une subvention annuelle de Fr. 140'000.00 à Anzère Tourisme, soit une augmentation de Fr. 30'000.00 par rapport à 2009.

Autorisations de construire

Cinq autorisations de construire sont délivrées.

Membre du deuxième bureau électoral

Par courrier du 07.09.2009 adressé au Parti de l'Entente communale, Mlle Camille Schild annonce qu'elle cesse son activité au sein du 2^{ème} bureau électoral, car elle habite désormais à Fully.

Pour la remplacer, le parti cité propose M. Frédéric Jollien. Le Conseil accepte cette proposition.

Séance du 01.10.2009

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le Conseil attribue trois subventions.

Turbinage des eaux usées Step de Voos

Le Conseil prend connaissance du rapport de la HES-SO Valais relatif à une étude concernant la rentabilité d'installation d'une mini centrale de turbinage à l'entrée de la Step de Voos. Il ressort que l'investissement est trop élevé par rapport à son rendement possible.

Ainsi donc, le Conseil décide de ne pas investir dans l'installation d'une centrale de turbinage à l'entrée de la Step de Voos.

Dépotoir de la Lienne

La commune de St-Léonard, en partenariat avec la commune d'Ayent, a envoyé des soumissions à cinq entreprises locales pour l'entretien 2009-2012 du dépotoir de la Lienne.

Le Conseil préavise l'attribution du mandat idoine à l'entreprise Bitz SA pour le montant de Fr. - 51'648.00 TTC pour une période de 4 ans. Ainsi donc, l'entreprise citée paiera ce montant à part égale aux deux communes concernées.

Autorisations de construire

Quatre autorisations de construire sont délivrées.